

3 MISSIONS LOCALES DANS LE LOIR-ET-CHER

28 points d'accueil, 83 salariés,
5 222 jeunes accompagnés



◆ Vendôme

Mission locale du Vendômois

71 Faubourg Chartrain,
41100 Vendôme
02 54 77 14 87
missionlocale@ml-vendomois.fr

5 permanences et relais

◆ Blois

Mission locale du Blaisois

15 avenue de Vendôme,
41000 Blois
02 54 52 40 40
secretariat@mlblois.com

2 antennes

14 permanences et relais

◆ Romorantin Lanthenay

Mission locale du Romorantinais

3 rue Jean Monnet,
L'Atelier
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 76 23 22
mlromo@orange.fr

1 antenne

6 permanences et relais

Directrice de la publication: Anouk LAURE - Réalisation: SESEI (Service Etude, Statistiques, Evaluation) Publication: Février 2024 - www.goodby.fr

L'accompagnement des jeunes par les missions locales DREETS INFOGRAPHIE

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER EN 2022

Une mission locale est une association du service public de l'emploi. Elle a pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elle s'appuie notamment sur des dispositifs mis en place par l'Etat (PACEA, Contrat d'Engagement Jeune, contrats aidés...) et les collectivités territoriales.



L'accompagnement des jeunes par les missions locales
Département du Loir-et-Cher

centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

5 222 JEUNES ACCOMPAGNÉS

PAR LES MISSIONS LOCALES DU LOIR-ET-CHER EN 2022



46%
DE FEMMES

54%
D'HOMMES

1 jeune sur 2 est âgé de 18 à 21 ans

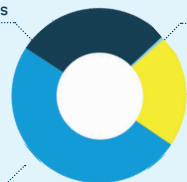
RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR TRANCHE D'ÂGE

29%
22-25 ans

0,5%
26 ans et +

20,7%
Mineurs

49,8%
18-21 ans



1 974
jeunes **nouvellement**
accueillis en 2022

1 jeune sur 2, accompagné par le réseau, est sans diplôme

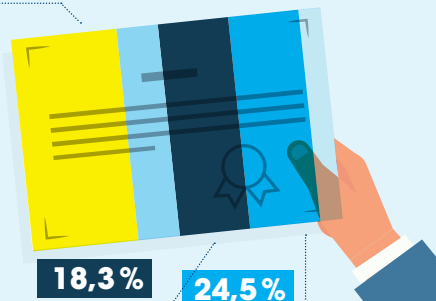
RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR NIVEAU DE QUALIFICATION

50,2%

Sans diplôme

7%

BAC +2 et +

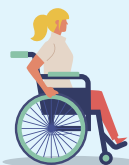


18,3%

CAP/BEP

24,5%

BAC



366
jeunes accompagnés par les missions locales sont reconnus **travailleurs handicapés**



739 jeunes ont bénéficié du Contrat d'Engagement Jeune en 2022

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la garantie jeunes depuis le 01/03/2022. Il s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » et s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées.

Ce contrat permet de bénéficier d'un accompagnement par un conseiller dédié qui suit le jeune tout au long de son parcours, un programme intensif d'au minimum 15 à 20 heures par semaine qui peut se traduire notamment par des stages, des formations ou un service civique et une allocation en fonction des ressources. Le but est d'accéder à un emploi durable.

28,6%

des jeunes accompagnés sont entrés en dispositif **CEJ ou PACEA**

Bilan de l'accompagnement des jeunes

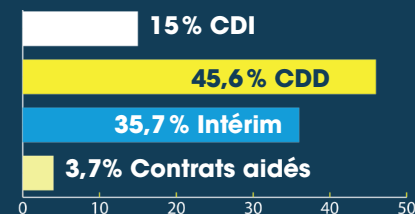
564
ont bénéficié d'une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise

2 731
ont conclu au moins un contrat de travail (hors alternance) dont 173 contrats aidés

766
ont accédé à une formation et 236 sont retournés en scolarité

352
ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Au total, **7 979** contrats ont été signés



23,9%

des jeunes accompagnés en 2022 résident en ZRR*



Plus d'1 jeune sur 3 réside en zone d'habitat prioritaire



12,1%

des jeunes accompagnés en 2022 résident en QPV*

*ZRR : une zone de revitalisation rurale (ZRR) est un ensemble de communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), caractérisé par une très faible ou faible densité de population et répondant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : un déclin de la population, un déclin de la population active et une forte proportion d'emplois agricoles.

*QPV : un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, identifié selon un critère unique, celui du revenu par habitant.

Le financement des missions locales dans le département du Loir-et-Cher

Leur activité principale est cofinancée par l'Etat, les collectivités locales et territoriales.

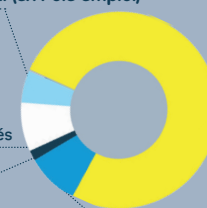
5,4%

France Travail (ex Pôle emploi)

8,0%
Communes et intercommunalités

1,7%

Conseil départemental



76,2%
État (Dreets)

8,8%

Conseil régional

Total du financement : 3 771 488 €